



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 février 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Deuxième session

Genève, 3-7 mai 2010

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport des réunions d'experts:
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles:
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale;
 - iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce;
 - b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence;
 - c) Rapports des réunions d'experts à session unique:
 - i) Réunion d'experts sur les écotecnologies et les technologies des énergies renouvelables en tant que solutions énergétiques pour le développement rural;
 - ii) Réunion d'experts sur la contribution et l'utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives.
4. Stratégies de commerce et de développement permettant d'atténuer l'impact de la crise économique et financière mondiale.
5. Contribution du tourisme au commerce et au développement.

6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

1. La deuxième session de la Commission du commerce et du développement aura lieu du 3 au 7 mai 2010. Conformément au paragraphe 201 de l'Accord d'Accra, la Commission a pour rôle de conduire une concertation sur une ou deux questions déterminées, d'examiner les rapports des réunions d'experts, d'administrer et de recommander pour approbation le programme de travail des réunions d'experts dans son domaine de compétence, et de promouvoir et renforcer les synergies entre les trois piliers.

2. Comme indiqué dans l'ordre du jour provisoire approuvé par le Conseil du commerce et du développement et dans le document TD/B/EX(47)/4, la Commission à sa deuxième session devrait notamment examiner des «stratégies de commerce et de développement permettant d'atténuer l'impact de la crise économique et financière mondiale», ainsi que la «contribution du tourisme au commerce et au développement», suite à la crise économique et financière, outre les rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique relevant de ses compétences. Elle considérera également les progrès de la mise en œuvre de l'Accord d'Accra par le secrétariat, y compris les domaines où des synergies auront été réalisées entre les trois piliers.

3. Conformément au paragraphe 190 de l'Accord d'Accra, la Commission devrait s'efforcer d'aboutir à des résultats plus pragmatiques et de définir des solutions pratiques aux problèmes de commerce et de développement. D'après l'expérience de la première session, ces résultats pourraient prendre la forme de conclusions concertées.

Point 1

Élection du Bureau

4. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, 1 président, 5 vice-présidents et 1 rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de 7 membres, à savoir 4 membres présentés conjointement par les Groupes A et C, 2 membres par le Groupe B et 1 membre par le Groupe D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale.

5. Conformément au cycle de roulement établi après la neuvième session de la Conférence, le Bureau de la Commission à sa deuxième session sera constitué comme suit: président – Groupe C; rapporteur – Groupe A (Afrique); vice-présidents – 2 pour les Groupes A et C, 2 pour le Groupe B et 1 pour le Groupe D.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. L'ordre du jour de la Commission a été établi conformément au paragraphe 204 de l'Accord d'Accra et a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-septième réunion directive, le 30 juin 2009.

7. En ce qui concerne l'organisation des travaux de la session, et conformément au paragraphe 205 de l'Accord d'Accra, la session durera cinq jours, dont un jour consacré à des consultations informelles. Les trois premiers jours seront consacrés aux questions de fond de l'ordre du jour, comprenant deux thèmes et l'examen des rapports et plans de travail des réunions d'experts. Après une interruption d'une journée, la Commission examinera, le dernier jour de sa session, les questions institutionnelles inscrites à son ordre du jour et adoptera un résultat concerté.

Documentation

TD/B/C.I/6 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Rapports des réunions d'experts

a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles

8. Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, la Commission examinera les résultats de quatre réunions d'experts pluriannuelles, comme suit:

i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/11 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement sur sa deuxième session

ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels

Documentation

TD/B/C.I/MEM.3/6 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels sur sa deuxième session

iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale

9. Le thème examiné par la Réunion d'experts pluriannuelle, à cette session, relève du champ d'activité tant de la Commission du commerce et du développement que de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. La Réunion d'experts fera donc rapport aux deux commissions.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.2/6 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale sur sa deuxième session

iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce

Documentation

TD/B/C.I/MEM.1/6 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce sur sa deuxième session

b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

10. Au titre du point 3 b) de l'ordre du jour, la Commission examinera le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa dixième session (7-9 juillet 2009).

Documentation

TD/B/C.I/CLP/6 Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de
TD/B/C.I/CLP/6/Corr.1 la politique de la concurrence sur sa dixième session

c) Rapports des réunions d'experts à session unique

11. Au titre du point 3 c) de l'ordre du jour, la Commission examinera les résultats de deux réunions d'experts à session unique. Elle souhaitera peut-être aussi examiner des thèmes particuliers pour de futures réunions d'experts à session unique et les recommander au Conseil du commerce et du développement.

i) Réunion d'experts sur les écotecnologies et les technologies des énergies renouvelables en tant que solutions énergétiques pour le développement rural*Documentation*

TD/B/C.I/EM.3/3 Rapport de la Réunion d'experts sur les écotecnologies et les
technologies des énergies renouvelables en tant que solutions
énergétiques pour le développement rural

ii) Réunion d'experts sur la contribution et l'utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives*Documentation*

TD/B/C.II/EM.1/3 Rapport de la Réunion d'experts sur la contribution et
l'utilisation effective de ressources extérieures pour le
développement, en particulier pour le renforcement des
capacités productives

Point 4**Stratégies de commerce et de développement permettant d'atténuer l'impact de la crise économique et financière mondiale**

12. La Commission examinera l'évolution de la situation concernant la crise mondiale et ses incidences sur les perspectives de commerce et de développement des pays en développement, débattrà des mesures d'amortissement qui ont été adoptées par différents pays et proposera des stratégies de commerce et de développement concrètes pour atténuer les incidences de la crise économique et financière mondiale et promouvoir une plus grande résilience et des processus de développement durable contribuant à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Documentation

TD/B/C.I/7 Stratégies de commerce et de développement permettant
d'atténuer l'impact de la crise économique et financière
mondiale

Point 5**Contribution du tourisme au commerce et au développement**

13. Le tourisme contribue beaucoup au développement de nombreux pays en développement. Cette contribution a été affaiblie par l'impact de la crise mondiale, avec une baisse escomptée de l'activité touristique en 2009. La Commission examinera les incidences de la crise sur le tourisme et proposera des stratégies d'action pour atténuer les incidences de la crise économique et financière mondiale sur ce secteur essentiel.

Documentation

TD/B/C.I/8 Contribution du tourisme au commerce et au développement

Point 6**Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers**

14. La Commission examinera les progrès de la mise en œuvre de l'Accord d'Accra par le secrétariat, s'agissant notamment des domaines dans lesquels des synergies auront été réalisées entre les trois piliers. Des rapports intérimaires seront établis au sujet des paragraphes de l'Accord d'Accra intéressant les travaux de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, de la Division de la technologie et de la logistique et du Groupe spécial sur les produits de base.

15. Au titre de ce point de l'ordre du jour, sont également proposés deux rapports sur deux domaines spécifiques des travaux de la CNUCED relatifs au développement du commerce. Le premier rapport émane du Ministère rwandais du commerce et de l'industrie et est consacré au cadre de la politique commerciale du Rwanda («Rwanda's Development-Driven Trade Policy Framework») (UNCTAD/DITC/2009/2); il a été établi conjointement par le Gouvernement rwandais et la CNUCED.

16. Le second rapport sera un rapport oral sur la cinquième réunion annuelle du Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement (G-NEXID), réunion qui se tiendra le 7 mai, le premier jour de la session de la Commission, comme par le passé.

Documentation

TD/B/C.I/9 Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives à des aspects fondamentaux du commerce et du développement

TD/B/C.I/10 Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux produits de base

TD/B/C.I/11 Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives au transport et à la facilitation du commerce

TD/B/C.I/12 Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux activités interdivisions de renforcement des capacités

UNCTAD/DITC/2009/2 Rwanda's Development-Driven Trade Policy Framework

Point 6

Questions diverses

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission voudra peut-être examiner et recommander au Conseil du commerce et du développement pour approbation le ou les thèmes de fond de sa troisième session.

Point 7

Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

18. Le rapport de la deuxième session de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
